



La prévoyance

Le magazine de PUBLICA | N° 2 | NOVEMBRE 2015

PAGES 2-3

Questions au nouveau président

Entretien de PUBLICA avec le nouveau président de la Commission de la caisse PUBLICA

PAGE 8

Une nouvelle venue dans la gamme de produits de PUBLICA

La bi-primauté

PAGES 10-11

Passage à l'année 2016



Informations importantes à l'intention des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes

Editorial



Le 2^e pilier mobilise

La prévoyance professionnelle est sur toutes les lèvres. Le Conseil des Etats a posé un premier jalon avec la réforme «Prévoyance professionnelle 2020». Reste à espérer qu'il parviendra avec le Conseil national à réunir une majorité pour que tout le système de prévoyance soit stabilisé.

Contrairement à l'AVS, le financement du 2^e pilier – taux de conversion LPP excepté – dépend moins des politiques que des partenaires sociaux et des marchés financiers. Pour l'instant, ces derniers ne sourient guère aux caisses de pensions: la faiblesse des taux d'intérêts perdure, après une nouvelle baisse, et fait fondre les rendements attendus. Epineux problème pour un système fondé sur la capitalisation. Comme les taux d'intérêts ne manqueront toutefois pas de repartir à la hausse, il convient de fixer la garantie d'intérêt (le taux d'intérêt technique) contenue dans le taux de conversion de manière aussi raisonnable et réaliste que possible compte tenu des prévisions à court et à long terme.

Vous voyez, le 2^e pilier mobilise et avance, tout comme PUBLICA. Quel que soit le point de vue adopté, il n'y a que par une analyse fine des événements, une évaluation pointilleuse des scénarii possibles et la réalisation de corrections en temps opportun que nous serons préparés au mieux pour l'avenir et que nous continuerons à avancer dans la bonne direction pour garantir la sécurité de nos rentes à long terme.

Dieter Stohler, directeur de PUBLICA

Entretien avec Matthias Remund, le nouveau président de la Commission de la caisse PUBLICA

Monsieur Remund, quelle est votre vision pour PUBLICA?

PUBLICA doit être un partenaire stable et digne de confiance pour tous: pour les personnes que nous assurons, pour celles à qui nous versons des rentes et pour les différents employeurs qui nous sont affiliés. Les activités de PUBLICA doivent contribuer à renforcer l'attractivité des employeurs et à offrir aux assurés les perspectives les plus fiables possibles.

Quels objectifs souhaitez-vous atteindre au cours des deux années de votre mandat de président?

Mon objectif premier est que mes collègues de la Commission de la caisse et moi-même prenions les bonnes décisions pour l'avenir de notre caisse de pensions. C'est une tâche que j'aborde avec humilité dans un contexte actuellement tendu vu les taux d'intérêt bas, la faible inflation, la volatilité des marchés d'actions et l'augmentation de l'espérance de vie plutôt appréciable.

J'ai aussi à cœur de préserver la bonne qualité du dialogue entre employeurs et employés, car c'est le seul moyen de parvenir à des solutions qui soient viables à long terme pour chacun des acteurs concernés. Sachant la manière dont la collaboration fonctionne au sein de la Commission de la caisse, je suis confiant et je pense que nous saurons également relever ce défi à l'avenir.

Enfin, je souhaite renforcer l'efficacité des séances qui se tiennent. Les membres de la Commission ayant tous de nombreux engagements, je vais d'autant plus m'astreindre à faire le tri entre ce qui est important et ce qui ne l'est pas.

Au sein de la Commission de la caisse, vous représentez les employeurs alors qu'à la Confédération, vous êtes employé. En qualité de président de la Commission de la caisse PUBLICA, comment conciliez-vous ces deux rôles?

Il n'y a, selon moi, pas de conflit entre les deux, pas plus sur le principe qu'au niveau personnel. Ce qui m'importe, en tant qu'employé, c'est que la caisse de pensions à laquelle je suis affilié soit digne de confiance et stable, et ce d'autant plus que, par ailleurs, une grande partie de ma fortune personnelle est investie au sein de PUBLICA. Ce constat est également valable pour le représentant des employeurs. En outre, il est de l'intérêt même des deux parties concernées que les engagements pris soient tenus, qu'ils portent sur le degré de couverture ou sur les promesses faites en matière de rentes. Les intérêts sont les mêmes, les objectifs communs, peu importe alors que j'ai les deux casquettes.

Une caisse de pensions doit relever de nombreux défis: contexte financier difficile, espérance de vie en constante augmentation, etc.

Comment pouvez-vous garantir que PUBLICA dispose à long terme du capital de couverture nécessaire?

Si nous pouvons nous estimer heureux d'appartenir à des générations qui vivent plus longtemps, cette médaille a cependant son revers puisque cette évolution oblige toutes les caisses de pensions à se poser la question de son financement à long terme. PUBLICA non plus n'est pas épargnée par l'évolution démographique. L'adoption de (nouvelles) bases techniques qui en tiennent compte exigera une réévaluation globale de la situation. Nous ne pourrions sûrement pas faire l'économie de nouvelles discussions sur le taux d'intérêt technique et sur le taux de conversion.

La question d'un éventuel découvert de PUBLICA fait-elle également partie de vos préoccupations?

Oui, malheureusement. A l'heure actuelle, c'est même le principal sujet d'inquiétude de la Commission de la caisse. Il faut en effet que les rendements escomptés sur les placements soient suffisants pour financer le taux d'intérêt technique. Or dans le contexte éco-



Adolf Ogi, ex-conseiller fédéral, en pleine discussion avec Matthias Remund, président de la Commission de la caisse PUBLICA

nomique actuel (niveau des taux d'intérêt, inflation insuffisante et instabilité des marchés d'actions), ce n'est pas le cas. Il nous appartient donc d'analyser la situation actuelle de manière lucide et de prendre en temps voulu les mesures appropriées. Plus les mesures à prendre en cas de découvert sont définies à l'avance, plus l'éventail des mesures possibles est large.

Pour des raisons économiques, PUBLICA a poursuivi une stratégie d'acquisition (de nouveaux clients-employeurs) entre 2011 et 2014. Il n'en est plus question dans la stratégie adoptée pour les années 2015 à 2018. Comment l'expliquez-vous?

Au cours des prochaines années, la Commission de la caisse entend se consacrer pleinement aux sujets majeurs. Les acquisitions visaient à faire baisser les frais administratifs de PUBLICA. Il s'agissait, autrement dit, de répartir les frais inhérents aux tâches administratives entre un plus grand nombre d'employeurs et de personnes assurées. Ces derniers temps, les frais administratifs ont pu être abaissés de manière très satisfaisante sans expansion remarquable de PUBLICA. Aujourd'hui, les frais administratifs s'élèvent à moins de 200 francs par personne assurée. PUBLICA a pour ambition de faire encore baisser ses frais administratifs, tout en continuant d'asseoir sa qualité de service et sa propre stabilité.

Sur quelles forces PUBLICA peut-elle s'appuyer? Quels sont les domaines

où une intervention vous semble effectivement ou potentiellement nécessaire?

PUBLICA jouit aujourd'hui d'une bonne réputation dans la branche, ce qui n'a pas toujours été le cas. Elle l'a conquise de haute lutte, ce résultat étant le fruit des efforts fournis par des collaborateurs et collaboratrices motivés et compétents et une direction irréprochable. On fait confiance à notre caisse de pensions; la qualité des services fournis est l'un de nos principaux points forts. Cette image mérite d'être soignée; elle n'est pas tombée du ciel et doit être cultivée et vécue jour après jour. Faire en sorte que ce standard reste la norme tout en continuant à l'améliorer là où c'est encore possible, tel doit être notre objectif en fin de compte. A noter aussi qu'en matière de fixation du niveau du taux d'intérêt technique comme du taux de conversion, PUBLICA joue un peu le rôle d'un chef de file pour de nombreuses caisses de pensions. Nous devons en être conscients.

Vous êtes marié, père de six enfants et faites régulièrement du sport: comment conciliez-vous vie professionnelle et vie familiale? En d'autres mots, à quoi ressemble votre «work-life-balance»?

Je n'aime pas beaucoup ce terme de «work-life-balance». Il sous-entend, en effet, que le travail et la vie sont deux choses différentes qu'il faut maintenir autant que possible en équilibre, donc séparer l'une de l'autre. En ce qui me concerne, je ne fais pas de différence: le travail nourrit ma vie et vice versa. Je suis

content que cette dernière soit pleine de défis, quel que soit le domaine dans lequel ils surgissent.

Quelles évolutions de la société trouvez-vous préoccupantes?

L'extrémisme me pose un réel problème, qu'il se manifeste sous forme d'attentats à la bombe, de commentaires en ligne ou de toute autre manière. L'extrémisme est présent partout: dans notre société, dans la religion, en politique, dans le sport, etc. Quelles que soient les motivations pouvant expliquer un comportement extrémiste, le danger est réel dès qu'une personne impose ses intérêts en agissant sans mesure et sans égard pour autrui, sous l'empire d'idées portées à leur paroxysme.

Je suis également préoccupé par la densité croissante de notre réglementation. Cette tendance s'étend à tous les domaines de notre vie. La réglementation s'accompagne d'une déresponsabilisation des citoyens et des citoyennes qui pourrait conduire à une léthargie susceptible d'étouffer dans l'œuf toute volonté, tout désir d'innover et, partant, toute possibilité d'évoluer.

... et quelles sont les évolutions qui vous donnent des raisons d'espérer pour les générations futures?

Chaque génération a su trouver les ressources lui permettant de faire face à son propre avenir. Lorsque j'étais enfant, j'entendais déjà dire: «C'était mieux avant. Aujourd'hui, tout va de plus en plus mal.» On a annoncé tellement souvent la fin du monde, pourtant elle n'a pas encore eu lieu. Nous qui sommes suisses, nous avons la chance de vivre dans un pays sûr et stable depuis des siècles. Nous devrions tous être heureux et reconnaissants d'y vivre.

Matthias Remund (52 ans, avocat) est directeur de l'Office fédéral du sport. Depuis le 1^{er} juillet 2015, il est président de la Commission de la caisse, l'organe de conduite stratégique de PUBLICA. Il a succédé à Fred Scholl, ancien Secrétaire général suppléant de l'Association du personnel de la Confédération (représentant des employés), qui, conformément à la règle de l'alternance, a lui pris les fonctions de vice-président pour la seconde moitié des quatre ans que dure le mandat de la Commission. Matthias Remund est marié et père de six enfants.

Nouveau membre de la Commission de la caisse PUBLICA



Chantal Irniger



Helene Budliger Artieda

Le 1^{er} octobre 2015, le Conseil fédéral a procédé à une élection de remplacement à l'issue de laquelle Chantal Irniger, lic. rer. pol., a été nommée au sein de la Commission de la caisse PUBLICA en tant que représentante des employeurs relevant de la Confédération. Chantal Irniger est directrice suppléante de la direction des ressources et responsable des finances du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Elle succède à Helene Budliger Artieda, ambassadrice et directrice de la direction des ressources du DFAE, qui avait été nommée en 2013 au sein de la Commission pour une durée de quatre ans et qui, pour des raisons

professionnelles, a dû mettre fin à son mandat de manière anticipée. Helene Budliger Artieda est en effet depuis peu la nouvelle ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire en République d'Afrique du Sud, en République du Botswana, au Royaume du Lesotho, en République de Maurice, en République de Namibie et au Royaume du Swaziland, avec résidence à Pretoria.

Nous adressons nos félicitations à Mesdames Budliger Artieda et Irniger et leur souhaitons beaucoup de réussite dans la suite de leur parcours professionnel.

PUBLICA adresse ses félicitations à ses apprenties

Depuis 2007, PUBLICA forme des jeunes au sortir de l'école aux métiers du commerce dans la branche Services et administration. Le 3 août 2015, une neuvième promotion de jeunes – déjà! – a commencé son apprentissage professionnel chez PUBLICA.

Cet été, nous avons, en outre, eu le plaisir de féliciter les trois jeunes femmes ayant passé leurs examens de fin d'apprentissage avec succès: nous présentons à Samire Husejni, Shirin Bhuiyan et Arsana Ganeshamoorthy tous nos vœux pour leur avenir tant personnel que professionnel et espérons que les connaissances et le savoir-faire qu'elles ont acquis au sein de PUBLICA les accompagneront pour la suite de leur parcours professionnel.

Nouvel expert en matière de prévoyance professionnelle



Christoph Plüss

La Commission de la caisse PUBLICA a désigné Allvisa AG, dont Christoph Plüss est l'expert responsable, en tant que nouvel expert en matière de prévoyance professionnelle.

En raison du départ à la retraite du précédent expert, Daniel Thomann (Aon Suisse SA), la Commission de la caisse PUBLICA avait donné mandat à un comité paritaire de lancer une procédure de marché public en vue de choisir un nouvel expert en matière de prévoyance professionnelle. Aux fins d'une telle procédure, il est nécessaire que des critères de qualification et d'adjudication clairs et transparents soient définis dès le départ dans un cahier des charges contraignant.

Le choix de la Commission de la caisse s'est finalement porté sur Allvisa AG et son expert

responsable, Christoph Plüss. Ce docteur en sciences naturelles et expert en caisses de pensions CSEP travaille depuis près de 20 ans dans le secteur de la prévoyance professionnelle. Il est partenaire d'Allvisa AG depuis 2008 et enseigne par ailleurs à l'école professionnelle pour la prévoyance professionnelle (Fachschule für Personalvorsorge) depuis 2005.

Le mandat adjugé par PUBLICA s'étend du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020 et contient une option permettant de le prolonger de quatre ans.

Nouveaux membres de l'Assemblée des délégués de PUBLICA

Les sièges devenus vacants au cours du présent mandat de l'Assemblée des délégués (2013 – 2016) ont été repourvus par les suppléants ou suppléantes ci-après:

Circonscription électorale	Nom Prénom	En fonction depuis le	Suppléant(e) de	Sortie le
Circonscription électorale I	Rabiolo Angelo	08.07.2013	Nathalie Schneider-Rittener	30.06.2013
Circonscription électorale I	Siffert François	08.07.2013	Daniel Bürki	31.07.2013
Circonscription électorale II	Salemme Giovanni	26.08.2013	Philippe Thalmann	30.06.2013
Circonscription électorale I	Stettler Urs	29.10.2013	Robert Thomson	01.11.2013
Circonscription électorale I	Lombriser Franz	25.07.2014	Sabine Büttler	01.07.2014
Circonscription électorale I	Karstens René	06.01.2015	Silvio Schenk	31.12.2014
Circonscription électorale I	Roten Susanne	23.02.2015	Marc Greder	26.01.2015
Circonscription électorale I	Keller Susanne	24.02.2015	Caroline Tissot	12.02.2015
Circonscription électorale I	Mühlemann Tony	29.04.2015	Marc Siegenthaler	05.03.2015
Circonscription électorale I	Inderbitzin Franz-Xaver	05.05.2015	Christoph Freymond	30.04.2015
Circonscription électorale I	Maurer Marcus	26.05.2015	Sabine Bryma	31.12.2014
Circonscription électorale VI	Haftka Hans-Peter	05.07.2015	Reto von Tscharner	30.09.2015

Vous trouverez de plus amples informations au sujet de l'Assemblée des délégués sur www.publica.ch >
 Qui sommes-nous? > Organisation >
 Assemblée des délégués.

Les prochaines **élections en vue du renouvellement total** de l'Assemblée des délégués se tiendront **fin 2016**.



Au fait, connaissez-vous...?

Sylvie Durrer, directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG



A quoi ressemble votre poste de travail?

Installé dans une vénérable bâtisse à l'équipement moderne, notre office emploie une équipe composée de 15 femmes et 6 hommes. Ses dimensions restreintes favorisent les relations directes et une culture de la porte ouverte. J'apprécie beaucoup ce contact direct avec mes collaborateurs qui, selon moi, nous permet d'augmenter considérablement l'efficacité de notre travail. Mon bureau est situé au milieu du bâtiment ce qui le rend facilement accessible à tous les collaborateurs. La moitié de l'espace est occupée par une grande table de réunion, rouge helvétique, en linoléum. C'est autour de cette table que nous développons nos idées et recherchons des solutions pragmatiques.

Depuis quand travaillez-vous au Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes? Quelle est votre motivation?

Cela fait bientôt cinq ans que je suis la Madame Egalité de la Suisse. Auparavant, je dirigeais le bureau de l'égalité du canton de Vaud. Et tout au début de ma carrière professionnelle, j'ai été professeur de linguistique dans presque toutes les universités suisses. J'apprécie la très grande diversité de mon travail ici; il me passionne. En plus, nous

sommes proches des gens, car notre problématique les intéresse.

Au cours des 15 dernières années, de nombreuses exigences en matière d'égalité ont pu être concrétisées. Les femmes ont un plus haut niveau de formation, elles peuvent légalement interrompre leur grossesse au cours des 12 premières semaines et elles ont droit à un congé maternité de 14 semaines. L'autorité parentale conjointe est aujourd'hui la règle et avec le temps, de plus en plus d'hommes souhaitent travailler à temps partiel et bénéficier d'un congé paternité. Grâce au succès de l'incitation financière pour l'accueil extra-familial des enfants, 48 000 places d'accueil ont par ailleurs pu être créées. Aujourd'hui, nous en sommes là – mais vers quoi tendons-nous? Malgré ces progrès, il reste encore fort à faire: la persistance des inégalités de salaires affecte des familles entières. Pour les hommes comme pour les femmes, allier vie professionnelle et vie familiale reste un défi. Dans la sphère économique, les femmes sont sous-représentées aux postes de décision et de direction et il y a encore trop de femmes qui sont victimes de violences domestiques. En travaillant ici, j'espère faire œuvre utile et contribuer à la solution de ces problèmes persistants.

Comment expliquez-vous à vos enfants (ou à votre cercle d'amis) ce que vous faites?

Que nous soyons homme ou femme, que nous nous placions au niveau de la famille ou de la société, nous avons tous à gagner à instaurer l'égalité entre les sexes. En nous fondant sur la Constitution fédérale et sur la loi sur l'égalité, nous mettons tout en œuvre pour que l'égalité devienne une réalité au quotidien. Nous nous engageons en faveur de l'égalité des chances et des salaires dans la vie professionnelle. Chaque fillette, chaque garçonnet, chaque femme, chaque homme doit pouvoir réaliser ses rêves et exercer le métier qu'il souhaite et qui lui correspond. Nous luttons par ailleurs contre la violence conjugale qui coûte à la société pas moins de 164 millions de francs par an.

A quoi voyez-vous que vous vieillissez?

Au fait que plus je peux dormir longtemps, plus j'en ressens les bienfaits et que d'année en année, nos stagiaires me semblent de plus en plus jeunes. Mais je trouve justement que cette mixité d'âges est emblématique de notre office, puisqu'elle me paraît être le corollaire indispensable d'une politique en faveur de l'égalité. Nous ne devons pas dresser les différentes générations les unes contre les autres, mais au contraire veiller à ce que leurs positions parfois divergentes soient pour elles source d'enrichissement mutuel.

Comment préparez-vous votre avenir?

Tout d'abord, en n'ayant pas de lacunes de cotisations grâce à un parcours professionnel sans interruption. Ensuite, je saisis les opportunités de conseil en demandant tous les dix ans un entretien avec un spécialiste compétent pour ma prévoyance vieillesse. Il est essentiel, en effet, de se renseigner suffisamment tôt pour connaître les différentes possibilités qui existent dans ce domaine. J'incite donc mon équipe, y compris les jeunes collaborateurs, à faire de même. Il faut examiner précisément la situation, analyser les différentes options et prendre une décision. La démarche est exactement la même qu'il s'agisse de ma prévoyance vieillesse ou de mon travail en faveur de l'égalité entre femmes et hommes.

Le petit alphabet des caisses de pensions: «T» comme taux de conversion

En mathématiques des assurances, le taux de conversion désigne une grandeur utilisée par les caisses de pensions pour calculer les rentes de vieillesse. En multipliant le taux de conversion par l'avoir de vieillesse dont la personne assurée dispose au moment de son départ à la retraite, on obtient le montant de sa future rente.

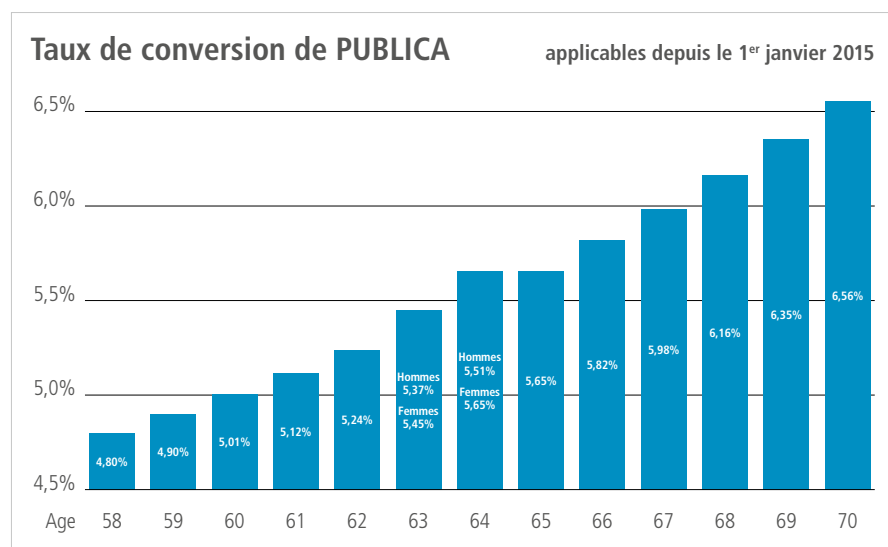
Exemple: l'avoir de vieillesse d'une personne de 65 ans assurée au sein de PUBLICA s'élève à CHF 690 000 au moment de son départ à la retraite. En multipliant ce montant par le taux de conversion de 5,65% applicable à cet âge, on obtient une rente annuelle de CHF 38 985 (690 000 x 5,65%). Les rentes de vieillesse sont versées chaque mois et à vie. Dans notre exemple, le montant de la rente mensuelle est de CHF 3248.75. La loi stipule qu'une fois allouée, une rente ne peut plus être modifiée. Si le taux de conversion est abaissé, ce changement ne s'applique alors qu'aux rentes dont le montant est calculé après l'entrée en vigueur du nouveau taux de conversion.

Taux de conversion minimal LPP: le Parlement fixe un taux de conversion minimal LPP pour la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle. Du fait de l'allongement de l'espérance de vie, le taux de conversion minimum a été abaissé une première fois en 2003, de 7,2% à 6,8%, à l'occasion de la

1^{re} révision de la LPP. Le 7 mars 2010, une nouvelle baisse, à 6,4% celle-ci, a été soumise au verdict des urnes et rejetée à une majorité de 72,7% par le peuple suisse. Le projet de réforme «Prévoyance vieillesse 2020» constitue une nouvelle tentative du Conseil fédéral d'abaisser, à 6,0% cette fois, le taux de conversion minimal LPP. La présentation de cette mesure est motivée par l'augmentation constante de l'espérance de vie et

le contexte actuel marqué par la faiblesse persistante des taux d'intérêt qui n'offre aux caisses de pensions que peu de perspectives de rendement. Face à cette situation particulière, les partenaires sociaux sont de plus en plus enclins à apporter leur soutien à l'abaissement du taux de conversion, pourvu que des mesures viennent en amortir les conséquences.

Des prestations plus élevées en dépit d'un taux de conversion plus bas: le taux de conversion prévu par la LPP sert au calcul des prestations minimales obligatoires. PUBLICA est une caisse de pensions «enveloppante» qui, en tant que telle, propose des prestations qui dépassent nettement le minimum LPP. Il lui est donc possible d'appliquer les taux de conversion définis par ses propres règlements (voir illustration ci-contre).



Une nouvelle venue dans la gamme des produits de PUBLICA: la bi-primauté

Depuis le milieu de l'année 2008, PUBLICA calcule aussi bien ses prestations de vieillesse que ses prestations de risque (décès, invalidité) selon le principe de la primauté des cotisations¹.

Le 1^{er} janvier 2016, l'offre de PUBLICA s'enrichira d'un nouveau système de calcul des prestations, appelé bi-primauté, en vertu duquel les prestations de risque sont calculées selon la primauté des prestations² et les prestations de vieillesse selon la primauté des cotisations.

En lançant ce nouveau produit de prévoyance, PUBLICA répond aux besoins des personnes assurées et des employeurs et se positionne sur le marché où la part de la bi-primauté est aujourd'hui prépondérante. De fait, la bi-primauté a des atouts: elle a le mérite d'être facile à comprendre – les prestations de risque sont définies en pourcentage du salaire assuré –, transparente et de garantir la stabilité des prestations de risque même en cas de divorce ou de versement anticipé des capitaux de prévoyance dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement.

Au cours des prochains mois, les responsables de votre caisse de prévoyance (l'organe paritaire) se concerteront en vue de décider s'ils souhaitent ou non passer à la bi-primauté. Deux caisses de prévoyance, par l'intermédiaire de leurs organes paritaires, ont déjà décidé d'opter pour ce nouveau produit à compter du 1^{er} janvier 2016. Le cas échéant, ce changement et ses implications vous ont déjà été ou vous seront communiqués en temps utiles.

1) Primauté des cotisations

Les prestations (rentes) sont calculées en fonction de cotisations au montant prédéfini. Le niveau des prestations dépend donc des cotisations payées.

Exemple (parallèle avec une station-service):

vous introduisez un billet de banque dans le guichet automatique de la pompe à essence et vous remplissez votre réservoir d'essence à concurrence de ce montant. C'est le montant du billet de banque (cotisations) qui détermine la quantité d'essence (prestation) que vous pouvez prendre > primauté des cotisations.

2) Primauté des prestations

Les cotisations sont calculées en fonction de prestations (rentes) au montant prédéfini. Le niveau des prestations conditionne donc le prix.

Exemple (parallèle avec une station-service):

vous prenez 10 litres d'essence à une station-service et allez ensuite payer à la caisse. La quantité d'essence, autrement dit le nombre de litres (prestation), détermine donc le prix à payer (cotisations) > primauté des prestations.



Avez-vous toutes les réponses concernant votre prévoyance?

Si vous ne répondez pas «oui» sans hésiter, vous devriez peut-être faire quelque chose pour votre prévoyance. Nous vous aiderons avec plaisir.

Pour les personnes assurées au sein des caisses de prévoyance du domaine des EPF, de Swissmedic, de l'IPI, de l'ASR, de l'IFFP, de la FINMA, de l'IFSN, de PUBLICA, du MNS, de METAS, des organisations affiliées, du DHS et de Sillon Suisse SA, PUBLICA organise régulièrement des séminaires d'une journée, en allemand et en français. Ces cours vous permettent d'identifier les questions qui vont se poser dans votre cas, de savoir à quel moment les clarifier et de connaître les moyens à votre disposition pour vous guider dans vos décisions.

Une fois l'accord de votre employeur obtenu, vous pouvez vous inscrire et participer aux deux cours suivants en compagnie de votre conjoint ou de votre partenaire.

Cours «Prévoyance et finances»

Ce cours s'adresse aux collaborateurs qui viennent de franchir le cap des 40 ans et sont désireux d'acquérir des connaissances de base sur la prévoyance vieillesse suisse ainsi que sur le droit matrimonial et successoral. Il traitera également vos questions sur la planification et sur la budgétisation à long terme.

Cours «Prêt pour la retraite»

Ce cours est destiné aux personnes de 55 ans et plus qui ont déjà une idée concrète de ce qu'elles envisagent pour leur retraite. Votre attention sera attirée sur les points à prendre en compte lorsque vous choisissez la date de votre départ à la retraite et sur la manière de planifier votre budget. Vous recevrez également des conseils pour savoir où vous adresser pour obtenir des informations complémentaires sur tous les aspects importants du passage à cette nouvelle phase de votre vie.

Nous avons éveillé votre intérêt?

Vous trouverez la description détaillée et la date des cours ainsi que les conditions d'inscription sur notre site: www.publica.ch > Sélectionnez votre caisse de prévoyance > Cours.

Les personnes assurées auprès de la caisse de prévoyance de la Confédération sont priées de s'adresser à leur service du personnel pour ce qui est des cours qui leur sont proposés.



Prestations de prévoyance et partenariat de vie

A l'évidence, le partenariat de vie ne cesse de gagner en importance par rapport au mariage et au partenariat enregistré. Par partenariat de vie, on entend une communauté de vie, comparable au mariage, entre deux personnes de sexe différent ou de même sexe qui ne sont ni mariées, ni liées par un partenariat enregistré.

Si la personne assurée vient à décéder, son ou sa partenaire a droit à une rente de partenaire dans les cas suivants:

- Il ou elle a au moins 40 ans et a partagé la vie de la personne assurée de manière ininterrompue au minimum pendant les cinq dernières années qui ont précédé le décès de cette dernière.
- Il ou elle doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs ayant droit à une rente d'orphelin.

Lorsqu'un cas de prévoyance survient, nous n'examinons le droit éventuel à des prestations que si l'original d'un contrat de partenariat dûment signé par les deux partenaires nous a été remis du vivant de la personne assurée. La rente de partenaire est calculée de la même manière que la rente de viduité.

Plus d'informations sur

- www.publica.ch > Votre prévoyance > La prévoyance, thème par thème > Entrée > Notice explicative «Droit à la rente de partenaire, y compris contrat».
- www.publica.ch > Votre prévoyance > Aperçu: bases légales / règlement de prévoyance.



La raison d'être du certificat de vie



A chaque rente correspond un droit personnel qui n'est pas transmissible. Pour garantir qu'après un décès, une rente ne continue pas à être versée à une personne qui n'y a pas droit, PUBLICA est dans l'obligation d'exiger périodiquement un certificat de vie de ses bénéficiaires de rentes. Croyez bien que nous n'effectuons pas cette démarche par plaisir, mais en remplissant ce qui constitue pour nous un devoir de diligence fiduciaire vis-à-vis des fonds qui nous ont été confiés par les personnes que nous assurons, nous agissons précisément dans votre intérêt.

Nous vous remercions de bien vouloir accueillir cette mesure avec compréhension et de nous faire parvenir les documents exigés dans les délais.



Dates de versement des rentes de PUBLICA

En 2016, le versement des rentes ne subira aucun changement: les prestations seront toujours portées au crédit du compte bancaire ou postal des bénéficiaires de rentes ayants droit au plus tard le 10 du mois.



Améliorez vos futures prestations



Les rachats et les cotisations d'épargne volontaires sont les deux moyens dont disposent les personnes assurées pour améliorer les prestations qui leur seront versées dans le cadre du 2^e pilier et optimiser leurs impôts. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet sur notre site.

**Délai de paiement
pour 2015:
11 décembre**

Comme la plupart des personnes assurées se penchent sur ces questions plutôt en fin d'année, nous avons pensé qu'il serait judicieux d'indiquer aussi dans ce magazine comment procéder si vous souhaitez exploiter l'une ou l'autre de ces possibilités.

Rachat

Vous procédez à un rachat lorsque vous versez en une seule fois à PUBLICA un montant donné (versement unique), à la date de votre choix. Chez PUBLICA, les rachats effectués, intérêts compris, sont pris intégralement en compte dans le calcul des prestations de vieillesse et de survivants et partiellement dans celui des prestations d'invalidité. Vous pouvez donc effectuer un rachat lorsque votre prévoyance comporte une lacune de couverture et que les conditions énoncées par le droit de la prévoyance sont remplies. Quel que soit le cas, il convient toujours de vérifier si un rachat est possible et judicieux et à quelle hauteur.

Cotisations d'épargne volontaires

Les cotisations d'épargne volontaires sont des déductions opérées chaque mois sur votre salaire, au profit de votre prévoyance vieillesse. Le montant des déductions possibles et les délais que vous devez respecter sont définis par votre employeur dans son règlement de prévoyance. Les cotisations d'épargne volontaires, intérêts compris, sont intégralement prises en compte dans le calcul de la rente de vieillesse. En cas d'invalidité, l'avois épargné est soit versé sous forme d'indemnité unique en capital à la personne présentant une invalidité totale ou partielle, soit immobilisé en vue de l'augmentation de sa future rente de vieillesse. Lorsque l'avois est restitué à des survivants ayants droit, il l'est toujours sous forme d'indemnité unique en capital.

Nous vous invitons à inclure les éléments suivants dans votre réflexion.

- Rachats et cotisations d'épargne volontaires n'ont aucun effet sur d'éventuels versements dans le cadre du 3^e pilier.
- Rachats et cotisations d'épargne volontaires peuvent être déduits des impôts. En cas de rachats, des attestations fiscales sont délivrées. Quant aux cotisations d'épargne volontaires, elles figurent sur les certificats de salaire.
- Le taux d'intérêt utilisé pour calculer les intérêts sur les rachats et cotisations d'épargne volontaires que vous avez versés est le même que celui servant à rémunérer le reste de votre avois de prévoyance.

Rachat d'ici fin 2015

1. Si vous avez décidé d'effectuer un rachat, il vous faut, avant même d'effectuer votre paiement, envoyer à PUBLICA le formulaire «Rachat volontaire dans l'institution de prévoyance», dûment complété et signé. PUBLICA en a besoin pour se conformer aux dispositions légales applicables. Vous trouverez ce formulaire sur www.publica.ch > rubrique Votre prévoyance > La prévoyance, thème par thème > Rachat. Si vous préférez, vous pouvez aussi demander à votre conseiller ou à votre conseillère à la clientèle de vous l'envoyer.

2. Veuillez ensuite verser le montant de votre rachat jusqu'au 11 décembre 2015, dernier délai. La loi interdit à PUBLICA d'établir une attestation fiscale au titre de l'année 2015 pour les paiements (les rachats) qui lui parviendraient à compter du 1^{er} janvier 2016 inclus. Si le montant du rachat est payé avant la remise du formulaire «Rachat volontaire dans l'institution de prévoyance», le formulaire, dûment complété et signé, doit parvenir à PUBLICA dans les 30 jours qui suivent le paiement, sans quoi PUBLICA retourne les fonds versés, sans intérêts.

3. Veuillez vérifier que toutes les données requises soient bien mentionnées.

Adresse de paiement

Paiement en faveur de la:
Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Institution collective PUBLICA
3000 Berne 23
Numéro IBAN: CH95 0900 0000 3022 8137 9

Objet du paiement

- Nom, prénom et numéro de sécurité sociale (n° SS) de la personne assurée
- Motif du paiement: rachat

Vous avez des questions?

N'hésitez pas à nous contacter, si vous souhaitez en savoir plus. Vous trouverez le nom de votre interlocuteur chez PUBLICA sur notre site: www.publica.ch > Sélectionnez votre employeur ou votre caisse de prévoyance > Votre prévoyance > Votre interlocuteur.

Sur www.publica.ch, vous trouverez par ailleurs des notices explicatives relatives aux versements uniques (rachats) et aux cotisations d'épargne volontaires.



Quand je serai à la retraite... Claudia Rosiny



Jusqu'à présent, je n'avais jamais vraiment pensé à ma retraite. Je me sentais jeune et en pleine forme. Et très tôt déjà, un des principes que je m'étais donnés était de ne jamais dire: «Quand j'étais jeune, tout allait mieux...». Au contraire, j'ai toujours essayé de rester au contact des jeunes générations et de m'intéresser aux évolutions récentes, par exemple dans le domaine des nouveaux médias. Les échanges avec la génération des jeunes nés dans les années quatre-vingts qui arrivent dans notre section Création culturelle ou qui gravitent dans notre environnement immédiat me passionnent tout particulièrement.

Née en 1960, **Claudia Rosiny**, Dr en phil., a suivi des études scéniques, cinématographiques et audiovisuelles à Cologne et à Amsterdam, avant de soutenir sa thèse sur la danse vidéo à l'université de Berne. Depuis 2012, elle est responsable des sections Danse et Théâtre au sein de l'Office fédéral de la culture. Pendant son temps libre, elle aime s'immerger dans la nature, pratiquer le jogging, la marche nordique, le yoga et l'équitation sur chevaux islandais.

Pourtant, au début de l'année, j'ai sursauté en lisant mon certificat de salaire. Mon salaire avait baissé. Comme je ne pouvais pas m'expliquer pourquoi, je me suis renseignée auprès de notre service du personnel. Très aimablement, il m'a été expliqué que j'étais parvenue au dernier échelon fixé par la caisse de pensions et qu'à ce niveau-là, les cotisations étaient plus élevées aussi bien pour l'employeur que pour la salariée. Cette explication m'a pleinement convaincue tant je m'estime heureuse de pouvoir encore cotiser à ma caisse de pensions dans mon emploi actuel. En effet, comme nombre d'acteurs culturels, j'ai, du fait de mon entrée tardive dans la vie professionnelle en Suisse en 1991, des emplois à temps partiel et des conditions salariales généralement moins favorables dans la culture, des lacunes de prévoyance.

Lorsque ma collègue des RH m'a tendu la liste, quelque chose d'autre m'a sauté aux yeux: à la Confédération, le dernier échelon ne recouvre pas une période de 10 ans comme les précédents, mais s'étend de... 55 à 70 ans! Après m'être fait expliquer le modèle transitoire, j'ai commencé à réfléchir, forcément, à ce que serait ma vie dans une dizaine d'années. Je trouve qu'un modèle de départ flexible est tout à fait judicieux et moderne, surtout en ces temps où les «vieux soixante-huitards» en pleine possession de leurs moyens restent fortement impliqués dans leur champ d'activité, ce qui est le cas notamment dans mon milieu, celui de la culture.

i

PUBLICA est à votre écoute pour vous conseiller

Pour toute question relative à vos rapports de prévoyance, veuillez vous adresser directement à votre conseiller ou à votre conseillère à la clientèle chez PUBLICA.

Vous trouverez le nom, l'adresse électronique et le numéro de téléphone de la personne qui vous suit personnellement tout en bas de votre certificat personnel ou sur www.publica.ch, à la rubrique correspondante dans le domaine consacré à votre caisse de prévoyance.

Si vous le souhaitez, nous sommes aussi à votre disposition pour vous rencontrer lors d'un entretien personnalisé. Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir nous le faire savoir suffisamment tôt en prenant contact avec nous par e-mail ou par téléphone, afin que nous puissions vous consacrer tout le temps nécessaire.

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi:

de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi:

de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

JOURS DE FERMETURE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Nos bureaux seront fermés du 24 au 27 décembre 2015 inclus et du 31 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclus.

PUBLICA vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une agréable période de l'Avent, un joyeux Noël et une bonne année 2016.

Informations éditeur

Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Rédaction

Ursina Barandun
Caisse fédérale de pensions PUBLICA
ursina.barandun@publica.ch

Texte et conception

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Klarkom AG, Berne

Création de la mise en page

phorbis communications AG, Bâle

Mise en page du numéro

VISCOM Kommunikation und Design AG, Berne

Crédit photographique

Gettyimages, Shutterstock

Traduction

Florence Rivière (français)
Silena Bertolino (italien)
Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Impression

Swissprinters AG, Zofingen

Tirage

77 000 ex. a / 23 500 ex. f / 5 500 ex. i
ISSN 2296-6617
Berne, novembre 2015

Contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
Case postale
3000 Berne 23

Tél. +41 (0)31 378 81 81
Fax +41 (0)31 378 81 13
info@publica.ch
www.publica.ch

